

COMPTE RENDU

DU CONSEIL SYNDICAL D'INSTALLATION

DU 16 JUIN 2026

ARAMON

Présentes : Mme IZQUIERDO, Mme ARGELAGUET

DOMAZAN

Présente : Mme FAYAD

ESTEZARGUES

Présente : Mme CROCITTI

LES ANGLES

Présents : Mme FROC, M. NEGRIN suppléant de Mme HOFFMANN, M. PICOT suppléant de Mme DRAY

LIRAC

Présente : Mme COSTE

MONTFAUCON

Présent : M. MONTELS

PUJAUT

Présents : Mme JACQUEMIN, M. DUFRAIGNE

ROCHEFORT DU GARD

Présents : M. MUONGHANE, Mme GINER, Mme MONSARRAT

ROQUEMAURE :

Présent : M. FAURE

Absente excusée : Mme GOMIS

SAZE

Présente : Mme EXPOSITO

SAINT LAURENT DES ARBRES

Absente excusée : Mme THUAIRE

TAVEL

Présente : Mme MARTINEZ suppléante de M.ANGLES

THEZIERS

Présent : M.ALLOSIA suppléant de Mme ARTERO

SAUVETERRE

Présents : M. COUSTON, M. PETRY

VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Présents : M. SANCIAUME, Mme CHEVALIER suppléante de M. ZANIRATO, M. ARTHUR, M. GRAU

La séance ouvre à 18 h 15 avec un quorum de 24.

M. GRAU est désigné secrétaire de séance.

ADDITIF - DOMAINE ET PATRIMOINE - Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le syndicat a été saisi d'une demande émanant de la société ORIZO d'une demande d'installation permanente d'un espace sanitaire bout de ligne dédié aux employés de la société de transport. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de raccorder électriquement cet équipement. Ce raccordement nécessite donc la signature d'une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains puisque les câbles d'alimentation passent sur une partie du terrain propriété du syndicat.

Aussi, je vous propose d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains proposée par la société ENEDIS qui a été transmise.

ADOpte A L'UNANIMITE

I - FINANCES LOCALES – Exercice 2025 – Adoption du Compte Financier Unique

Rapporteur : M. SANCIAUME

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 dispose que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le syndicat du lycée Jean VILAR a choisi d'anticiper cette échéance d'une année budgétaire et d'adopter le compte financier unique dès l'exercice 2025.

L'exécution budgétaire 2025 s'est traduite par le résultat comptable suivant :

En section de fonctionnement, le montant des recettes s'est élevé à 465 542.02 €, contre 146 722.79 € de dépenses, ce qui établit l'excédent de fonctionnement 2025 à 318 819.23 €.

La section d'investissement, pour sa part, s'est caractérisée (hors restes à réaliser) par un niveau de recettes s'établissant à 216 590.70 €, contre 204 109.71 € de dépenses, ce qui établit l'excédent d'investissement 2025 à 12 480.99 €.

Conformément à la réglementation, M. le Président donne la présidence de l'assemblée à Mme GINER, 2^{ème} vice-présidente et sort de la salle.

Mme GINER propose d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal du syndicat du lycée Jean VILAR, ainsi que le résultat de clôture excédentaire d'un montant de 331 300.22 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Intervention Mme LARUE, directrice administrative :

Ce montant excédentaire s'explique par la prévision de travaux sur le gymnase mais aussi pour pallier les imprévus. Elle indique également que sur les trois crédits contractés seuls deux sont encore en cours (échéance 2032), le troisième étant déjà remboursé. Cela permet un étalement de

la charge à payer et une meilleure visibilité financière pour toutes les communes membres. Ce montant diminuera au fil du temps.

Intervention M. SANCIAUME :

Il y a environ 1 290 élèves issus des communes du syndicat soit à peu près 230 € par élève et par commune.

2 - FINANCES LOCALES - Affectation des résultats 2025

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : le montant de 100 819,23 €
- Affectation au compte 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » : le montant de 218 000,00 € (réserves)
- Report en section d'investissement, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : le montant de 12 480,99 €

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil de confirmer cette affectation des résultats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – FINANCES LOCALES – Exercice 2026 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. SANCIAUME

Lors du conseil syndical du 2 décembre 2025, les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé le budget primitif 2026 du syndicat.

Ce budget prévisionnel, voté avant la fin de la gestion budgétaire, n'intégrait pas les excédents de l'exercice 2025.

Après avoir voté le compte financier unique 2025, et affecté les excédents définitifs reportés, il convient donc de réintégrer ces résultats au sein du budget primitif 2026 du syndicat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
TOTAL BP 2026				TOTAL BP 2026			
349 176,40				349 176,40			
Chapitre	Comptes	Libellés	Montant	Chapitre	Comptes	Libellés	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	80 819,23	002	002	Excédent de fonctionnement reporté	100 819,23
				74	74741	Participations des communes	20 000,00
TOTAL DM				TOTAL DM			
80 819,23				80 819,23			
TOTAL BP APRES DM				TOTAL BP APRES DM			
429 995,63				429 995,63			

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
TOTAL BP 2026				TOTAL BP 2026			
203 243,91				203 243,91			
Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant	Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	281 300,22	001	001	Excédent d'investissement reporté	12 480,99
21	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	021	021	Virement de la section de fonctionnement	80 819,23
23	2313	Constructions	25 000,00	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	218 000,00
TOTAL DM				TOTAL DM			
311 300,22				311 300,22			
TOTAL APRES DM				TOTAL APRES DM			
514 544,13				514 544,13			

Sur cette base, il est proposé aux membres du conseil syndical d'adopter la décision modificative n° I.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Intervention Mme LARUE :

Le Budget Principal 2026 a été voté avant le 31 décembre 2025 car la campagne pour les futures élections avait commencé, ce qui ne laissait que peu de temps aux réunions. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous présentons une décision modificative qui permet de réajuster, à la baisse, les participations 2026 des communes du syndicat. Les montants sont identiques à ceux habituels sauf si augmentation du nombre de vos élèves respectifs.

L'appel au règlement des participations sera envoyé bientôt. Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos services comptables.

Questions diverses :

NEANT

Séance levée à 18 h 30.

M. le Président fait visiter le gymnase Jean ALESI aux nouveaux conseillers.

Alain SANCIAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SANCIAUME', with a large, stylized flourish above it.

Président du Syndicat du Lycée

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'GRAU', with a large, stylized flourish above it.

Florent GRAU